MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2018 DEVE 38 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières »

COMMUNICATION

La Ville de Paris souhaite valoriser ses cimetières, lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore pour la plupart d'entre eux mal connus. Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique diversifié. Ils présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité, végétale et animale.

L'histoire des cimetières parisiens actuels débute avec le 19ème siècle, quand, au sortir de la Révolution, le décret impérial du 23 prairial an XII redéfinit entièrement l'organisation des sépultures et des enterrements. Premier créé des 3 grands cimetières parisiens voulus par le préfet de la Seine Nicolas Frochot, le Père Lachaise inaugure une nouvelle ère et va être source d'inspiration dans toute l'Europe. Pour la première fois, un cimetière est pensé comme un lieu où l'on puisse se promener, qui « ne devait avoir rien de repoussant, mais inspirer le respect et le recueillement » (*extrait du grand concours d'architecture de l'an VI).* Autre innovation décisive, le Père Lachaise propose, outre des fosses communes gratuites pour les plus nécessiteux, des concessions temporaires et des concessions perpétuelles.

Ce nouveau concept du cimetière va permettre le développement des tombeaux et l'apparition d'un art funéraire d'une très grande richesse qui se retrouve dans l'ensemble des cimetières parisiens. La situation exceptionnelle du Père Lachaise conduit au classement de la partie romantique en 1962 et à l'inscription au titre des monuments historiques, en 1983, de tous les monuments construits avant 1900. L'entrée principale et 12 monuments sont, en outre, classés monuments historiques. Mais les autres cimetières parisiens, y compris les extramuros, portent également témoignage de cette qualité et plusieurs abritent des monuments classés.

Par ailleurs, la notion de parc où se recueillir, méditer et où l'on a plaisir à se promener dans la quiétude se traduit dans l'aspect très végétal des cimetières parisiens. Sur les 422 hectares que représentent ces cimetières, 80 hectares sont des espaces verts. Les cimetières abritent plus de 33 000 arbres de 102 essences différentes ainsi que de nombreux massifs arbustifs et des haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale, que l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires début 2015 a encore renforcés.

La Ville de Paris veille à conserver la qualité remarquable de ses cimetières et à maintenir cet équilibre sensible entre funéraire, patrimoine bâti et végétal. En particulier, une politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures les plus emblématiques est menée depuis plusieurs années.

Pour inciter un nouveau public à découvrir la diversité des cimetières parisiens intra et extramuros, la Ville de Paris organise le samedi 26 mai 2018 le premier « Printemps des Cimetières ». Les cimetières intra et extramuros concernés sont :

- Cimetière de Bercy (12e)
- Cimetière du Montparnasse (14e)
- Cimetière de Grenelle (15e)
- Cimetière de Vaugirard (15e)
- Cimetière d'Auteuil (16e)

- Cimetière de Passy (16e)
- Cimetière des Batignolles (17e)
- Cimetière du Calvaire (18e)
- Cimetière de Montmartre (18e)
- Cimetière Saint-Vincent (18e)
- Cimetière de La Villette (19e)
- Cimetière de Belleville (20e)
- Cimetière de Charonne (20e)
- Cimetière du Père-Lachaise (20e)
- Cimetière parisien de Bagneux (92)
- Cimetière parisien de La Chapelle (93)
- Cimetière parisien de Pantin (93)
- Cimetière parisien de Saint Ouen (93)
- Cimetière parisien d'Ivry (94)
- Cimetière parisien de Thiais (94)

Evénement gratuit, il fait l'objet d'une programmation variée destinée à un large public à travers les angles historiques, patrimoniaux, artistiques sous toutes ses formes (musique, littérature, photographie, théâtre, peinture ou encore sculpture) et environnementaux. Elle comprendra notamment des visites guidées, expositions, prestations artistiques et actions d'information du public, sous réserve que la découverte de ces lieux reste compatible avec la destination première des sites dédiés au recueillement.

Afin de compléter cette programmation, un appel à projets a été lancé. Ces animations seront susceptibles d'être organisées en lien avec les personnalités inhumées, notamment dans le domaine artistique.

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projet pourront le faire jusqu'au 15 février 2018, en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique Association/SIMPA. Une fois leurs propositions étudiées, l'attribution des subventions respectives sera soumise à votre assemblée lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris.

La dépense globale correspondante est estimée à 7 000 euros.

La Maire de Paris